



DELEGATION CENTRALE UES MGEN

7 Sq Max Hymans 75015 PARIS

Tel : 06 30 25 65 59

cfdtgroupemgen@gmail.com

<http://www.cfdtgroupemgen.org>

Déclaration des sections CFDT de l'UES MGEN Assemblée générale CFDT UES MGEN 2018

Les délégués syndicaux CFDT de l'UES MGEN, réunis en Assemblée générale les 28, 29 et 30 mai 2018, ont adopté, à l'unanimité, la motion suivante à présenter à l'employeur MGEN

Les délégués syndicaux de l'UES MGEN réunis en Assemblée générale, après débat et confrontation de points de vue sur les différents secteurs d'activités présents au niveau de l'UES MGEN réaffirment leur attachement à la complémentarité entre les activités assurantielles – L2 – et les activités médico-sociales – L3 –

Ils estiment nécessaire, par ailleurs, eu égard aux mutations, tant de l'entreprise elle-même, que du contexte réglementaire et législatif régissant l'exercice du dialogue social, de maintenir une articulation forte entre l'approche locale et le niveau national.

Pour ce faire, la CFDT prône un syndicalisme proche des salariés par l'intermédiaire de ses représentants de proximité, à proportionner à la dimension des centres de travail ; proportion adaptée à leur mode de fonctionnement et d'organisation (centres de contact, centres de gestion, sections départementales, espaces mutuels, centres de santé et établissements).

D'autre part, dans la mesure où, désormais, le nombre des mandats successifs est limité à 3 (consécutivement), ils considèrent que l'investissement militant doit se concrétiser par une reconnaissance et une valorisation des compétences acquises pendant la conduite du mandat (évolution salariale et parcours professionnel évolutif), et ceci au-delà des affirmations de principe maintes fois rappelées par les textes.

Les délégués syndicaux revendiquent la mise en œuvre concrète des obligations légales en la matière. Pour eux, il s'agit là d'un chantier prioritaire, à mener en parallèle des négociations sur la structuration des instances représentatives et des moyens qui leur sont octroyés.

C'est à cette condition que nous garantirons la pérennité d'un dialogue social de qualité, le renouvellement générationnel, la culture de l'engagement qui constitue le socle de nos valeurs.

Pour l'actualité revendicative par grand secteur :

Sur le sanitaire et social, les militants CFDT réaffirment que la mise en œuvre du salaire minimum – qu'ils ne remettent pas en cause – ne doit pas conduire à ce qu'un professionnel dont la qualification est sanctionnée par un diplôme dispose d'un salaire d'entrée inférieur à celui d'un salarié non diplômé.

Enfin, en préalable aux négociations sur le bien-être au travail, les militants CFDT rappellent la nécessité d'un réel plan d'actions et d'un accord QVT ambitieux, susceptibles de répondre aux remontées de terrain relatives à l'augmentation de la charge de travail et son corolaire en termes de souffrance. Cette démarche doit dépasser les constats développés lors des enquêtes sur ces thèmes. L'employeur doit permettre aux salariés, tant du secteur sanitaire et social que de l'assurantiel, de faire face à une organisation du travail qui exige d'eux une adaptation continue aux bouleversements de leur environnement professionnel.